AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0229
FR0000053944-FS0052

20 janvier 2017

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE VOLTA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 13 janvier 2017, complété par un courrier reçu le 20 janvier 2017, le concert composé de M. Hervé Giaoui, la société Financière HG[1] qu'il contrôle et M. Yoni Giaoui, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 janvier 2017, les seuils de 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE VOLTA et détenir 2 857 714 actions FONCIERE VOLTA représentant autant de droits de vote, soit 25,62% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. Hervé Giaoui	1 441 088	12,92
Financière HG	1 295 586	11,61
M. Yoni Giaoui	121 040	1,09
Total concert	**2 857 714**	**25,62**

A cette occasion, la société Financière HG[1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE VOLTA.

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions FONCIERE VOLTA hors marché.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les franchissements de seuils résultent d'achat d'actions hors marché au moyen de fonds propres.

M. Hervé Giaoui déclare agir de concert avec Financière HG, société détenue à 99,99% par lui-même et dont il est le président, et avec M. Yoni Giaoui.

M. Hervé Giaoui envisage de réaliser de nouvelles acquisitions de titres en fonction des opportunités. Il n'envisage pas de prendre le contrôle de FONCIERE VOLTA.

M. Hervé Giaoui déclare ne détenir aucun des instruments ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

[1] Société anonyme de droit belge (sise 42 square Marie Louise, 1000 Belgique) contrôlée à 99,9% par M. Giaoui.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 155 145 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de FONCIERE VOLTA n'a été conclu.

Il continuera à faire bénéficier FONCIERE VOLTA de son expertise en matière immobilière, sans en modifier toutefois la stratégie actuelle. Dans ce cadre, il n'existe aucun projet d'opération telles que mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général.

Ces opérations n'auront aucune conséquence sur le fonctionnement interne de la société, M. Hervé Giaoui étant déjà administrateur de FONCIERE VOLTA. Aucune autre nomination d'administrateur ne sera demandée. »

3. Par courrier reçu le 16 janvier 2017, l'Autorité des marchés financiers a été informée des déclarations de franchissements de seuils suivants, intervenus le 10 janvier 2017 :

 - la société Financière HG[1] a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions FONCIERE VOLTA hors marché au profit de la société Immoprès[3], les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE VOLTA et détenir individuellement 386 495 actions FONCIERE VOLTA représentant autant de droits de vote, soit 3,46% du capital et des droits de vote de cette société[2] ; et

 - la société à responsabilité limitée Immoprès[3] (9/11 rue Jacquard, 93310 Le Pré Saint-Gervais) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite d'une acquisition d'actions FONCIERE VOLTA hors marché préalablement détenues par la société Financière HG, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE VOLTA et détenir individuellement 909 091 actions FONCIERE VOLTA représentant autant de droits de vote, soit 8,15% du capital et des droits de vote de cette société[2].

A cette occasion, le concert composé de M. Hervé Giaoui, des sociétés Financière HG[1] et Immoprès[3] qu'il contrôle et de M. Yoni Giaoui **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, 2 857 714 actions FONCIERE VOLTA représentant autant de droits de vote, soit 25,62% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
M. Hervé Giaoui	1 441 088	12,92
Financière HG	386 495	3,46
Immoprès	909 091	8,15
M. Yoni Giaoui	121 040	1,09
Total concert	**2 857 714**	**25,62**

[3] Contrôlée et gérée par M. Hervé Giaoui.